

COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
QUI S'EST TENUE EN MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
LE SAMEDI 5 DECEMBRE 2009 A 9 H 30

ETAIENT PRESENTS, Sous la présidence du Maire Guy DEMOLIS

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Denis BRUNET, Bernard SAILLANT, Serge CHAMOT, Maryline ROSSET, Thierry TISSOT, Serge RAGAZZONI, Sandrine BOCHET, Jean-Marc MERLIN, Véronique GUILLAUME, Jocelyne BORNE, Serge YAKOVLEFF, Gérard CHAMOT

Excusés : MM. Olivier CHAMOT, Gilbert HENRY

Secrétaire de Séance : M. Denis BRUNET

Dès 9H30, les élus communaux de Menthonnex et de Villy se sont retrouvés en présence de M. le Curé Jean-Claude SANCEY pour visiter les locaux du groupe scolaire flambant neuf qui accueillera dès la rentrée de janvier plus de 120 élèves (de la maternelle au CE1) issu du regroupement pédagogique entre Villy et Menthonnex.

Les élus ont pris connaissance du bilan financier de l'opération qui s'élève à près de 2 Millions d'euros HT et qui a été subventionnée à hauteur de 316.000 € par le Conseil Général ; le solde étant financé par la Communauté de Communes qui a en charge la compétence du scolaire.

A noter que dans le cadre du plan gouvernemental favorisant le développement numérique en milieu rural, cette nouvelle école a pu bénéficier d'un équipement informatique flambant neuf de 9 ordinateurs et d'un tableau interactif soit une dotation d'Etat de 9000 €.

L'ensemble des élus ont salué la qualité architecturale de ce projet mis en œuvre par le cabinet Maurice Sonnerat et de sa collaboratrice Béatrice Colloud, ainsi que du sérieux et de la performance des entreprises qui ont œuvré à cette réalisation.

Les élus ont également pu se rendre compte du traitement des abords du groupe scolaire privilégiant la sécurité par trois accès piétons ; depuis le Clos Bellevue, depuis la place du village et par un chemin piétonnier accédant directement à la RD 27 et à l'abri bus dernièrement aménagé par la CCPC près de l'ancienne forge.

La pompe à chaleur sera prochainement insonorisée et les adjecos évacués. L'espace situé entre les anciennes écoles et le nouveau groupe scolaire sera aménagé.

Enfin les élus ont échangé sur l'évolution des structures d'accueil de la petite enfance qui pourraient être développées dans les locaux scolaires libérés. A cet effet, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail présidé par Bernard SAILLANT.

La commission de sécurité et d'accessibilité chargée d'examiner les dossiers relatifs aux établissements recevant du public visitera le groupe scolaire le mercredi 6 janvier à 9 h.

Il est rappelé que l'après-midi sera consacré à faire visiter les locaux de la nouvelle école à la population (après-midi portes ouvertes) et qu'une réception sera organisée dès 18 h à la salle polyvalente. Une information a été communiquée sur Villy et Menthonnex.

L'inauguration officielle sera organisée par la communauté de communes probablement dans le printemps.

ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES A LA VOIRIE ET AUX ESPACES PUBLICS

Le conseil municipal est informé de l'obligation qu'ont les communes d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics en vu de les rendre plus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Il est proposé, dans le cadre de la convention ATESAT, de confier à la DDEA la mission de réaliser un pré-diagnostic. M. Denis BRUNET est chargé de suivre ce dossier.

VIABILITES HIVERNALES

Il est rappelé à l'assemblée, l'organisation du déneigement qui est assuré pour une partie par le cantonnier, Didier DEMOLIS et pour l'autre partie par l'entreprise JACQUEMOUD.

Compte tenu du caractère de plus en plus urbain du chef-lieu et du nouvel espace scolaire et péri-scolaire, il est décidé de confier le déneigement des espaces publics et des trottoirs à l'entreprise Brand Paysages qui possède le matériel adéquat.

Afin de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique, et en prolongement de ce qui se fait déjà sur Villy-le-Bouveret, il est décidé de diminuer de manière drastique, le salage des voies et de remplacer par le gravillonnage. L'adjoint à la voirie, Serge CHAMOT est chargé de la mise en place de ce nouveau procédé à titre expérimental.

POIDS PUBLIC DU CHAUMET

L'assemblée est saisie d'une demande de la commune voisine d'Evires qui propose de participer à la réfection du poids public du Chaumet, argumentant qu'il est quelquefois utilisé par des agriculteurs de Menthonnex.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

SELEQ 74

L'assemblée est informée que la ville d'Annecy souhaite adhérer au Syndicat d'Electricité, des Energies et des Equipements de Haute-Savoie (le SELEQ) et que par conséquent l'ensemble des communes adhérentes sont appelées à donner leur avis.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Renforcement électrique :

Le conseil municipal est informé que suite à la demande de ERDF, le SELEQ se propose de réaliser au plus vite le renforcement électrique du poste de Sac de Vin qui semble saturé et par cette occasion de procéder à la mise en souterrain des réseaux secs et à la restructuration de l'éclairage public du hameau de Chez Péguin.

Cette opération est estimée 114.564 € et serait subventionnée à plus de 50%. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le projet et charge M. Serge CHAMOT, l'adjoint aux travaux de suivre le dossier.

Le maire informe l'assemblée que cette réalisation dont l'urgence s'impose ne remet pas en cause le projet de La Rippaz qui pourrait également être réalisé en 2010.

Il est proposé que les représentants du SELEQ viennent présenter ces deux projets à une prochaine réunion de conseil municipal.

Compte tenu de l'engagement financier induit par ces projets, il est proposé de mettre en place

une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) sur les futures zones à urbaniser de ces deux secteurs d'autant plus que des projets sont en gestation sur La Rippaz.

REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES

L'assemblée est tenue informé des projets de lois gouvernementaux qui induiront dès 2014 de profondes réformes sur l'organisation territoriale des collectivités locales, ainsi que sur le projet de réforme de la taxe professionnelle (TP) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier.

Nombreux sont les élus qui craignent une diminution de l'autonomie politique et surtout financière des communes et un transfert de la fiscalité des entreprises sur les ménages...

TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans le cadre du réaménagement du chef-lieu et de l'ouverture du nouveau groupe scolaire, l'arrêt des cars situé sur la place de la mairie sera transféré le long de la RD27 entre l'ancienne forge et le cimetière ou un arrêt de cars avec abris bus a été aménagé. Les enfants pourront ainsi relier le groupe scolaire en toute sécurité par le chemin piétonnier qui a été goudronné le long du cimetière.

Une demande sera faite au conseil général afin de prolonger le ramassage scolaire en direction de La Roche jusqu'à Villy-le-Bouveret afin d'éviter le demi-tour dangereux sur le chef-lieu de Menthonnex.

En fin de réunion, l'ensemble des élus de Menthonnex et de Villy se sont retrouvés au « Bistrot » de Menthonay pour déjeuner en présence du président de la communauté de communes, Gilles PECCI ; de Jean-François VERNON, le vice-président chargé du scolaire et de Vincent HUMBERT, le maire d'Andilly.

L'après-midi a été consacré à l'accueil du public pour la journée « Portes Ouvertes » du groupe scolaire.

La journée s'est clôturée par la réception à 18 h organisée par la mairie, à la salle polyvalente.